

**07/2024**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024**

<i>ELUS</i>	<i>Présent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Commentaires</i>
<i>LUNEAU Laurence</i>	X			
<i>CARRE Marie-Gabrielle</i>	X			<b><u>Secrétaire de séance</u></b>
<i>SANCHEZ Sonia</i>	X			
<i>MARY Patricia</i>	X			
<i>BLANLOEIL Séverine</i>	X			
<i>ELAIN Blandine</i>	X			
<i>PEULVEY Christian</i>	X			
<i>BAILLIARD Marie-Claude</i>		<i>CARRE Marie-Gabrielle</i>		
<i>MIGNOTTE Yves</i>			X	<i>Démission de Franck NICOLON</i>
<i>WEMAERE Jean-Luc</i>	X			
<i>CORMERAIS Catherine</i>	X			
<i>CLERO Nicole</i>		<i>LIARD Claudine</i>		
<i>PETIT Claude</i>	X			
<i>LIARD Claudine</i>	X			
<i>PIVETEAU-AUSSANT Sophie</i>	X			
<i>CEVAER Daniel</i>		<i>SANCHEZ Sonia</i>		
<i>ROUSSET-RIGOLIER Ghislaine</i>	X			
<i>Nombre de membres en exercice</i> 17	13 présents	3 procurations	1 absent	

N° de délibération	Sujet	Nombre de votants	Décision		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
24.09.03	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : service "Aide à domicile" - modification des tarifs du service "Aide à domicile"	16	16		
24.09.04	RESIDENCE JACQUES BERTRAND : convention de partenariat avec UNIS-CITE et le conseil départemental de Loire-Atlantique sur le programme GESTE SOLIDAIRE	16	16		
24.09.05	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs	16	16		
24.09.06	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : attribution d'aides facultatives	16	15	1	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis après avoir été dûment convoqués le vingt-quatre septembre 2024, à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, sous la présidence de Madame Laurence Luneau, Présidente du CCAS.

Madame la Vice-présidente, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire (Madame Marie-Gabrielle Carré).

Après le mot d'accueil, **Madame la Vice-présidente** ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs déposés.

**Madame la Présidente** informe l'Assemblée de la démission de M. Nicolon et de son remplacement par M. Mignotte.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

## 1. ETUDE ET VOTE DE PROCES-VERBAUX

- ▷ **Du 1<sup>er</sup> juillet et du 16 septembre 2024 : sans remarques particulières, ils sont adoptés à l'unanimité.**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

2024.09.03

FINANCES

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : service "Aide à domicile" - modification des tarifs du service "Aide à domicile"**

**Madame la Présidente expose les faits.**

Madame la Présidente rappelle que le CCAS de Clisson mène une politique d'aide à domicile en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en veillant notamment à ce que les personnes puissent, lorsqu'elles le souhaitent, demeurer à domicile le plus longtemps possible en bénéficiant d'une prise en charge de qualité et d'un reste à charge accessible.

A ce titre, les tarifs du service d'aide à domicile (SAAD) sont fixés par le CCAS en tenant compte de la réglementation, de l'évolution du service, de la situation des bénéficiaires et des tarifs de référence arrêtés par le Département de Loire-Atlantique et les caisses de retraite (Carsat, Msa, Cnracl).

Cependant afin de tenir compte des difficultés rencontrées par le secteur de l'aide à domicile, le Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) a validé lors de sa séance du 4 octobre 2023, une expérimentation nationale permettant l'ouverture d'une période d'essai et d'observation de 2 ans à compter de 2024, concernant un assouplissement de sa politique de tarification pour les heures d'intervention humaine à domicile.

Cette période d'essai et d'observation ouvre la possibilité aux SAAD conventionnés de modifier leurs tarifs de manière raisonnable au regard des vulnérabilités du public, dans le cadre de leurs interventions auprès des bénéficiaires GIR 5 et 6 de l'action sociale "retraite". Pendant la période susvisée, le SAAD pourra donc facturer au-delà du tarif horaire de la Cnav.

Après évaluation des coûts réels de fonctionnement et afin de pérenniser son activité, le SAAD du CCAS a proposé à la caisse une augmentation à laquelle celle-ci n'a pas apporté de remarque particulière.

Les autres tarifs restent à ce jour inchangés.

Afin de pouvoir entériner cette augmentation il convient d'apporter des modifications à la délibération du 15 janvier 2024.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le budget principal du Centre communal d'action sociale,

VU la circulaire de la Caisse nationale assurance vieillesse actualisant le montant de la participation horaire de l'aide humaine pour les caisses de retraite,

CONSIDERANT l'évolution du service d'aide à domicile et notamment sa tarification,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifs du service "Aide à domicile" fixés comme suit :

- ✓ **-Semaine (du lundi au samedi inclus) :**  
Plein tarif & mutuelles : 31.30 €  
Tarif CARSAT : 31.30 €  
Tarif Aides Sociales Départementales : 23.50 €
- ✓ **-Dimanche et jours fériés :**  
Plein tarif & mutuelles : 34.50 €  
Tarif CARSAT : 34.50 €  
Tarif Aides Sociales Départementales : 25.70 €.

**AUTORISE** l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

---

**DEBAT**

---

**Monsieur Druelle, Directeur général adjoint "services à la population" de la Ville de Clisson**, précise qu'il s'agit d'une augmentation de 5 euros qui s'applique sur le "plein tarif et mutuelles".

Il est demandé si les bénéficiaires seront informés sur les raisons de l'augmentation des tarifs.

**Madame Meillerais** répond qu'un courrier est en préparation.

**Madame la Présidente** indique que ces évolutions tarifaires sont indispensables au maintien de ce service de proximité.

**2024.09.04**

**FINANCES**

- **RESIDENCE JACQUES BERTRAND : convention de partenariat avec UNIS-CITE et le conseil départemental de Loire-Atlantique sur le programme GESTE SOLIDAIRE**

**Madame la Présidente expose les faits.**

Les états généraux de 2018 des EHPAD de Loire-Atlantique ont révélé "l'importance de penser la place de l'EHPAD au sein de la cité et de garantir, dans la durée, l'exercice de la citoyenneté des résidents". Les participants à ces états généraux ont ainsi échangé sur de nombreuses initiatives innovantes permettant "d'ouvrir l'EHPAD à et sur son environnement" notamment l'accueil de volontaires en service civique.

C'est dans ce cadre que s'est établi un partenariat entre le service "personnes âgées" du Conseil départemental 44 et Unis-Cité en 2019. Le Conseil départemental 44 a confié à Unis-Cité la mobilisation et l'accompagnement de volontaires dans les établissements de la vieillesse soutenus par le Conseil départemental 44.

Le programme GESTE SOLIDAIRE a ainsi été créé avec les objectifs suivants :

- Soutenir les animations développées par les établissements auprès de personnes âgées, notamment les plus isolées,
- Soutenir les établissements dans la création de lien avec les acteurs du territoire.

Unis-Cité s'engage à porter administrativement et juridiquement la mission de service civique sous son agrément. Elle établit l'ensemble des démarches administratives permettant de valider ces contrats. A ce titre, Unis-Cité assumera le versement des prestations de subsistance mensuelle.

Unis-Cité mobilise une équipe de deux volontaires du 6/11/2024 au 06/06/2025 à raison de 3 jours par semaine (mercredi-jeudi-vendredi de 10h à 17h30). Les volontaires seront mobilisés au sein d'Unis-Cité les mardis de chaque semaine.

L'animatrice de la résidence ainsi que la responsable "hébergement et cadre de vie" sont les "référentes identifiées", c'est-à-dire les interlocutrices principales des volontaires concernant leur projet au sein de la structure.

Une référente "projet" s'engage à participer aux temps de rencontre des référents et aux COPIL organisés par Unis-Cité. Ce temps doit lui permettre de progresser dans sa connaissance du service civique et échanger sur les difficultés/bonnes pratiques avec d'autres référents.

L'EHPAD s'engage à offrir gracieusement le repas aux volontaires qui le souhaitent.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

VU le programme GESTE SOLIDAIRE issu des états généraux de 2018 des EHPAD de Loire-Atlantique,

VU le projet de convention,

### **Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le partenariat avec Unis-Cité et le Conseil départemental de la Loire Atlantique pour l'accueil de 2 volontaires en mission de service civique à la résidence Jacques Bertrand du 6/11/2024 au 6/06/2025,

**APPROUVE** les termes de la convention en annexe de cette délibération,

**AUTORISE** Madame la Présidente, à défaut Madame la Vice-présidente, à signer la convention de partenariat relative à l'accueil de 2 jeunes en mission de service civique à la résidence Jacques Bertrand dans le cadre du programme GESTE SOLIDAIRE et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

---

## **DEBAT**

---

**Madame Bargeolle**, Directrice de l'Ehpad, rappelle que 2 services civiques avaient déjà été accueillis l'année dernière pour le CCAS et l'Ehpad. Elle indique que cela avait été complexe pour ces 2 personnes de réaliser leur service civique sur ces 2 entités et propose cette année que ces 2 services civiques soient fixés sur la résidence. Elle indique qu'il n'y a pas d'impact financier pour la résidence, hormis la fourniture du repas.

**Madame la Présidente** indique que cela peut permettre d'apporter un regard neuf sur les activités proposées aux résidents et que cela ne peut avoir qu'un impact positif pour les résidents.

**2024.09.05**

### **RESSOURCES HUMAINES**

- **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs**

**Madame la Présidente expose les faits.**

La Collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2024** (sauf exceptions mentionnées) :

### **Résidence Jacques Bertrand**

- *Administration*
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour permettre l'avancement de grade d'un agent.

- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, précédemment occupé par l'agent bénéficiaire de l'avancement de grade.
- *Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux / agents de service hôtelier, agents polyvalents (soins/hôtellerie)*
- ✓ Création d'un poste d'agent social principal de 1ère classe, à temps complet, pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
- ✓ Suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe, à temps complet, précédemment occupé par l'agent bénéficiaire de l'avancement de grade.

#### **Service d'aide à domicile**

- ✓ Création d'un poste d'agent social principal de 2ème classe, à temps non complet (28 heures hebdomadaires), pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
- ✓ Suppression d'un poste d'agent social, à temps non complet (28 heures hebdomadaires), précédemment occupé par l'agent bénéficiaire de l'avancement de grade.

#### **Après avoir entendu cet exposé,**

*VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,*

*VU le budget du CCAS et son budget annexe,*

*VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,*

*VU la délibération du Conseil d'administration n°24.07.04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs du CCAS de Clisson,*

*VU l'avis du Comité social territorial réuni le 30 septembre 2024,*

*CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins du CCAS et de la résidence Jacques Bertrand et à des nécessités de service,*

#### **Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications précédemment exposées, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2024 (sauf exceptions mentionnées),

**MODIFIE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS et à son budget annexe "EHPAD Jacques Bertrand",

**AUTORISE** Madame la Présidente, ou à défaut Madame la Vice-Présidente, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
<b>RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »</b>		<b>39</b>	<b>37</b>
	Attaché principal	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
	Adjoint administratif	0	0
Hébergement/cadre de vie	Agent de maîtrise	1	1
Animation	Adjoint d'animation - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service hôtelier	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique - <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique - <i>TNC 28h/semaine</i>	2	2
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	1
Aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux, agents de soins, agents polyvalents (soins et hôtellerie)	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	2
	Aide-soignant de classe supérieure	3	3
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	1
	Aide-soignant de classe normale	7	7
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1
	Agent social principal de 1ère classe	1	1
	Agent social principal de 2ème classe	1	1
	Agent social <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux hors classe <i>TNC 28 h/semaine</i>	1	1
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
<b>AIDE SOCIALE</b>		<b>13</b>	<b>12</b>
Secrétariat	Assistant socio-éducatif principal	1	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1ère classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	2	2
	Agent social principal de 2ème classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social principal de 2ème classe <i>TNC à 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC à 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social - <i>TNC à 24h30/semaine</i>	5	4
	Agent social - <i>TNC à 11 h/semaine</i>	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>49</b>

Modifications apportées

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

### 3. ACTION SOCIALE

---

2024.09.06

AIDES SOCIALES

▫ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : attribution d'aides facultatives**

Après avoir entendu le rapport de l'assistante sociale,

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Le Conseil d'administration,  
Après en avoir délibéré, à la majorité (15 votes pour et 1 vote contre),**

**DECIDE** l'attribution de secours financiers, pour des familles Clissonnaises, d'un montant maximal de **256,41 €**, suivant le tableau annexé à la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

### 4. INFORMATIONS

---

**Madame la Vice-présidente** informe que des aides facultatives ont été accordées à hauteur de 3 800 € depuis le début de l'année.

Concernant le dispositif "argent de poche", elle informe que des jeunes ont travaillé sur des espaces verts en juillet, à la médiathèque pour des travaux de nettoyage et de rangement, et au groupe scolaire Jacques Prévert en août pour un réaménagement de classe.

Elle indique que pour les vacances de la Toussaint, des relances à ce dispositif ont été faites aux jeunes.

Concernant la bourse aux permis, sur 4 dossiers, les 4 jeunes ont eu leur code de la route, mais pas encore leur permis. Elle indique que la somme allouée à ce dispositif est de 3 060 €.

Elle propose l'organisation d'un jury de concours (composé de Mesdames Bailliard et Liard et Monsieur Peulvey) en octobre pour 2 candidates.

Elle propose d'organiser aussi une réunion avec les associations caritatives pour présenter le dispositif de bourse au permis.

Elle rappelle la réunion publique concernant la proposition de mutuelles communales qui s'est déroulée le 23 septembre au Cercle olivier de Clisson.

Elle rappelle la fête de la résidence Jacques Bertrand sur le thème des jeux olympiques.

**Madame Bargeolle** indique que ce moment était très convivial et qu'il a été très apprécié des résidents.

**Madame la Vice-présidente** informe qu'il a été offert à 10 résidents de l'Ehpad des places pour assister à un concert organisé le 6 octobre de l'association "Les clissonnantes".

Elle rappelle que début octobre commence la semaine bleue avec un concert le 9 octobre. Elle indique qu'un courrier a été envoyé à toutes les clissonnaises de plus de 75 ans.

Il est demandé s'il est possible de communiquer plus largement sur ce concert de manière à favoriser les échanges intergénérationnels.

**Madame la Présidente** indique qu'il y a eu un communiqué de presse.

**Madame Meillerais** confirme que ce concert est ouvert à tous.

**Madame la Vice-présidente** indique que seront installées 2 boîtes aux lettres du père Noël du 15 novembre au 15 décembre, porte palzaise et à la médiathèque. Elle indique que les résidents seront sollicités pour ouvrir les courriers déposés.

Concernant les colis des aînés, il est prévu de réitérer cette initiative auprès de 360 personnes (regroupant les résidents de l'Ehpad Jacques Bertrand, de l'Ehpad de l'hôpital de Laroche et des aînés clissonnais de 85 ans et plus).

**Madame la Vice-présidente** annonce que les prochains conseils d'administration auront lieu les 18 novembre et 16 décembre 2024.

Elle présente des photos de l'avancement des travaux de la résidence autonomie Simone Veil et de l'extension de l'EHPAD Jacques Bertrand.

Sans questions complémentaires, **Madame la Vice-présidente** clôt la séance à 20h10.

**Madame Marie Gabrielle-Carré**  
Secrétaire de séance



**Madame Laurence Luneau**  
Présidente du CCAS



